

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo.....	6 000	—	3 300	—	1 725	—	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à PEDITOGO BP 891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21-61-07 LOME. Les abonnements et annonces sont payables d'avances
France, Afrique.....	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays.....	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation) ...	1
Récépissés de déclaration d'associations	12
(Avis de perte de titres fonciers)	14

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

(Le service de Journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Tsévié, Atakpamé, Kpalimé, Sokodé et Dapaong.

Suivant réquisition, n° 21218 déposée le 02-06-2000 M. BEGUEDOU Atani, profession d'ingénieur phytopharmacien, demeurant et domicilié à Lomé-Cacavéli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 15 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord par le lot n° 16, au sud par la route de Cacavéli, à l'est par le lot n° 12 et à l'ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21219 déposée le 06-06-2000 M. Edoh JOHNSON, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 12 a 02 ca situé à Tokoin, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par les lots n° 79 et 81, à l'est par les lots n° 85 et 84 à l'ouest par le lot n° 78.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21220 déposée le 06-06-2000 M. Fernand TCHIAKPE, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 24 a 05 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité TOKPO Aziaba, à l'est par la collectivité ADENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21221 déposée le 06-06-2000 Mme LAWSON - CHROCO Liligan, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 13 a 75 ca situé à Dévikamé, et borné au nord par la propriété LAWSON T. Charles, au sud par la propriété DIEGO et la collectivité AKAKPOVI, à l'est par la propriété LAWSON T. Charles, à l'ouest par la collectivité HOTOUNOU Senavon.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. LAWSON-CHROCO Tèvi C. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21222 déposée le 06-06-2000 Mme SIGGINI Ayaba Ayawavi, épouse LAWSON, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 42 a 34 ca situé à Dévikamé et borné au nord par la voie ferrée Lomé-Aného, au sud par la collectivité AGBEGBLOGNA, à l'est par la propriété LAWSON - CHROCO Tèvi C., à l'ouest par la collectivité SEGBEDJI, la collectivité AMEDOME Kodjo et la propriété TOSSOU.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LAWSON-CHROCO Tèvi C. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21223 déposée le 07-06-2000 M. NUTSUGA Komi Agbéfou, profession d'agronome, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrila-

tère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2471, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 2473 et à l'ouest par le lot n° 2469.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21224 déposée le 07-06-2000 M. AGOGNO Sadjedo Messan, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 79 ca situé à Tsévié, connu sous le nom d'Adiakpo et borné au nord par la rue du CEG de la Paix, au sud par le lot n° 6, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par les lots n° 1 et 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21225 déposée le 07-06-2000 M. ZOGNRAH Kodjo Blewu D., profession d'ingénieur d'agriculture, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud par le lot n° 102, à l'est par le lot n° 101 et à l'ouest par le lot n° 105.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21226 déposée le 08-06-2000 M. ATCHOGLLO Kodjo, profession de transitaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 95 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par les lots 269 et 266, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot 267 A et à l'ouest par le lot n° 271 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21227 déposée le 08-06-2000 M. KOMOSSI Kossi Awesso, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Lotissement gendarmerie et borné au nord par le lot n° 604, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot n° 607 et à l'ouest par le lot n° 603.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21228 déposée le 08-06-2000 M. AKPAKI Kokou Ayedjo, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom d'Assiyéyé et borné au nord par le lot n° 7, au sud par une ruelle de 6 m, à l'est par la route Agoènyivé-Mission Tové de 28 m et à l'ouest par le lot n° 13.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21229 déposée le 08-06-2000 M. TEKOU Mawulo Senyo Ayawo, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 5 a 86 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom d'Adougba et borné au nord par une rue non dénommée de 24 m, au sud par le lot n° 767, à l'est par le lot n° 768 et à l'ouest par le lot n° 764.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21230 déposée le 08-06-2000 M. TEKOU Mawulo Senyo Ayawo, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un

polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 42 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 1379, au sud par la route Agoènyivé-Kégué, à l'est par le lot n° 1380 et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21231 déposée le 08-06-2000 M. YONDO Yawo, profession de pasteur, demeurant et domicilié à Avépozo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 07 ca situé à Baguida, et borné au nord par le lot n° 42, au sud par une rue en projet de 20 m, à l'est par le lot n° 45 et à l'ouest par le lot n° 41.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise des Assemblées de Dieu et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21232 déposée le 09-06-2000 M. AHOUISSOU Henri, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 01 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Cacavélé et borné au nord par les lots n° 388 et 390, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 387 et à l'ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21233 déposée le 09-06-2000 M. DJOUA Sina Tchapo, profession de greffier en chef du tribunal de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 85 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 599, au sud par le lot n° 601, à l'est par une rue non dénommée de 24 m et à l'ouest par le lot n° 598.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle DJOUA N'dia Françoise et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21234 déposée le 14-06-2000 M. ISSA Mamouda, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 7 a 75 ca situé à Aflao, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 329, à l'est par le lot n° 327 et à l'ouest par le lot n° 331.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21235 déposée le 14-06-2000 M. ISSA Mamouda, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 54 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom de Totsi-Nyivémé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par les lots n° 658 et 659, à l'est par une rue dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 657.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21236 déposée le 14-06-2000 M. ISSA Mamouda, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 5 a 92 ca 07 situé à Aflao, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 328, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 326 et à l'ouest par le lot n° 330.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21237 déposée le 14-06-2000 M. BALATE Mikidjièbe, profession de fonctionnaire de la police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 2 a 98 ca situé à

Agoényivé, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par une rue non dénommée de 10 m, au sud par le lot n° 369, à l'est par le lot n° 367 et à l'ouest par le lot n° 370 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21238 déposée le 15-06-2000 M. DANAYE Konlanféi, profession d'artiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 44 a 93ca situé à Aflao, connu sous le nom de Ségbé Klémé et borné au nord et au sud par les héritiers GUINYOVO, à l'est par les héritiers AWOUNOR et à l'ouest par les héritiers AHIALE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21239 déposée le 15-06-2000 M. ETEY - BENISSAN Etey, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 53ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par des rues de 28 et 20 m, au sud par le lot n° 260 bis, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21240 déposée le 15-06-2000 M. AMEDOME Edem, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 3 a 01 ca situé à Lomé-Totsi, connu sous le nom de Totsivi-Gbonve et borné au nord par une rue projet de 14 m, au sud par le lot n° 657 bis, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par le lot n° 658.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21241 déposée le 15-06-2000 M. Edem AMEDOME, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 04 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Zone maman N'danida et borné au nord par une rue dénommée, au sud par le lot n° 253, à l'est par le lot n° 251 et à l'ouest par le lot n° 252 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21242 déposée le 15-06-2000 M. Edem AMEDOME, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 45 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par le lot n° 555, au sud par les lots n° 557 bis et 559, à l'est par le lot n° 558 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21243 déposée le 15-06-2000 Mme EDORH A. E. Ahouéfa née ZEKPA, profession de secrétaire demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 9 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par les lots n° 1387 et 1388, au sud par les lots n° 1391 et 1392, à l'est par une rue en projet de 12 m et à l'ouest par le lot n° 1389.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21244 déposée le 15-06-2000 Mme AKPABIE Adoko Delavi, profession de contrôleur des impôts demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la

forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 78 a 08 ca situé à Aného Kossi Agbavi, connu sous le nom de Kossi Agbavi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité KOSSI-AGBAVI.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à DALLOT Beffio A. E. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21245 déposée le 15-06-2000 M. Anani Somso William SOMBORN, profession de directeur de société demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 36 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Nyékonakpoè et borné au nord par le TF n° 18113-RT, au sud par la rue ANIPAH Dossou prolongée, à l'est par la propriété Pierre DANIKÉY et à l'ouest par le TF n° 12229-RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21246 déposée le 16-06-2000 M. ADJOVI Sossou Kpadénu, profession d'agent technique de santé demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 26 a 61 ca situé à Atakpamé, connu sous le nom de Kpéyaya et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété ATCHIKITI Kodjovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21247 déposée le 16-06-2000 M. AKAKPO Koffi, profession d'agent commercial demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03 a 21 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 1585, au sud par le lot n° 1581 A, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par le lot n° 1582.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21248 déposée le 16-06-2000 M. SOGNON Kouassi Emmanuel, profession de commerçant demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Fiovi et borné au nord par le lot n° 826, au sud par le lot n° 830, à l'est par une rue de 14 m et le lot n° 827 bis et à l'ouest par les lots n° 828 et 829.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21249 déposée le 16-06-2000 M. LIMDO Yaya, profession de comptable demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 11, au sud par le lot n° 12 bis, à l'est par une rue non dénommée de 10 m et à l'ouest par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21250 déposée le 16-06-2000 M. LIMDO Yaya, profession de comptable demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 83 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom d'Adougba et borné au nord par le lot n° 887 bis, au sud par les lots n° 890 et 889, à l'est par le lot n° 888 et à l'ouest par une rue de 12.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21251 déposée le 16-06-2000 M. BANLA Meba, profession de médecin demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 00 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n° 28 et 38, au sud par les lots n° 30 et 39 bis, à l'est par une rue de 22 m et à l'ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21252 déposée le 16-06-2000 M. KOUDAWO N'Koali Komlan, profession d'éleveur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 53 a 08 ca situé à Kpessi (Lacs), connu sous le nom de Kpessi et borné au nord par AMINDJI Danklou et Akouété Toviékou, au sud par Messan MISSIAMENOU et Mme ASSILI, à l'est par Mme AKPABIE A. Azanlessessi Agbedessi et à l'ouest par DENKEY Amékpo et Messan MISSIAMENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21253 déposée le 16-06-2000 M. KOUDAWO N'Koali Komlan, profession d'éleveur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 04 a 76 ca situé à Aného, connu sous le nom de Kpessi et borné au nord par MESSANVI Amegoyitsi et AFANOU Djadou, au sud par AGBEIGNIGAN Ségninou et FESSOU Adodo, à l'est par ADJIBOUNOU Kloussè et à l'ouest par AGBEIGNIGAN Sessenou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21254 déposée le 19-06-2000 Ms. ATCHON Attisso et KLOMEGAN Komlan, profession de forgeron et cultivateur demeurant et domicilié à Lomé-Agoènyivé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 ha 21 a 06 ca situé à Sanguéra (Zopomahe), connu sous le nom de Zopomahe (Pré-

fecture du Golfe) et borné au nord par la collectivité KOUDOR, au sud par la collectivité EHLE et DZOUVON, à l'est par la collectivité KPOGOH et à l'ouest par la collectivité TAGUA.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient à la collectivité AZIAMADJI et AWLECHI et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21255 déposée le 15-06-2000 M. AMOUZOU Etchri Gaston, profession d'enseignant d'UB, demeurant et domicilié à Tokoin-Attikpa (Lomé), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 41 a 58 ca situé à Lomé-Aflao-Ségbé, connu sous le nom de Zanvié et borné au nord par la propriété KONVE Sédina, au sud par la propriété WAKLATSI Anani, à l'est par la propriété AGBAGLO Afanlété et à l'ouest par la propriété KPATA Agbémézian.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AGBEBAVI Tonyi James T. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21256 déposée le 20-06-2000 Mme ABI Ewoh-Nekazim épouse NIMON, profession d'employée à l'OTP, demeurant et domiciliée à Kpémé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 76 ca situé à Aflao-Totsivi, connu sous le nom de Gblèkomé et borné au nord par le lot n° 1424, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par un lot n° 1423 bis et à l'ouest par un lot n° 1425.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21257 déposée le 20-06-2000 M. NIMON Sogoyou Essosimna, profession d'ingénieur géologue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 31 ca situé à Lomé-Aflao-Totsivi, connu sous le nom de Gblèkomé et borné au nord par les lots n° 1424 et 1422, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par un lot n° 1419 et à l'ouest par le lot n° 1423.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21258 déposée le 20-06-2000 Mme TOMETY Dédé, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Djidjolé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 80 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Kpali et borné au nord par une rue de 10 m, au sud par le lot n° 75, à l'est par le lot n° 73 et à l'ouest par le lot n° 71.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21259 déposée le 22-06-2000 M. EDAH Komlan Nyuito, profession de statisticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 20 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 31, au sud par le lot n° 29, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par le lot n° 26.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21260 déposée le 22-06-2000 Mme BATABA C. Essohanam, profession d'agent des douanes, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom d'Anokui et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété AKAKPO Komlan et à l'ouest par la propriété AKAKPO Fionouvi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21261 déposée le 22-06-2000 M. MESSAN - KINNIN Agbévé, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de

ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble sururbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 07 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kangnikopé et borné au nord par le lot n° 1192, au sud par le lot n° 1194 bis, à l'est par le lot n° 1195 et à l'ouest par la rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21262 déposée le 23-06-2000 Mlle ATHALE Ami Véronique, profession de commerçante, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 53 a 86 ca situé à Agou-Avétonou, connu sous le nom d'Atsivé et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la propriété DAKPLE Kodjo et au sud par la route de 30 m Avétonou Djama Kondji.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21263 déposée le 23-06-2000 L'Eglise Néo-Apostolique du Togo, représentée par M. Georges VANDERPLOEG, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aflao-Sagbado, connu sous le nom de Ségbé et borné au nord et à l'ouest par la propriété DAYALOR, au sud par la route Ségbé-Adidogomé et à l'est par la propriété DUNYA Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'église Néo-Apostolique du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21264 déposée le 23-06-2000 M. MATHE Messan, profession de juriste, demeurant et domicilié à Tokoin-SOTED (Lomé), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 33ca

situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord, au sud, à l'est par la propriété VANLARE et à l'ouest par la route Baguida-Dévégo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21265 déposée le 23-06-2000 M. Georges VANDERPLOEG, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant l'Eglise Néo-Apostolique du Togo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 80 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1776, au sud par le lot n° 1773, à l'est par le lot n° 1785 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21266 déposée le 23-06-2000 M. TCHAO Awissoba Akili-Esso, profession d'architecte demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant l'Eglise Néo-Apostolique du Togo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 47 ca 43 situé à Sokodé, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud, à l'est par des rues non dénommées de 12 m ; 16 m ; 12 m et à l'ouest par un lot non identifié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21267 déposée le 23-06-2000 M. BOYODE Palakiyem, profession de diplomate, demeurant et domicilié à Tokoin-Hédzranawoé (Lomé), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire des Soeurs de la Miséricorde de Lassa-Haut, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 59 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord et au sud par l'est par des rues non dénommées de 20 m et 25 m, à l'est par un passage de 6 m et à l'ouest par le lot n° 114.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Soeurs de la Miséricorde de Lassa-Haut et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21268 déposée le 23-06-2000 M. BOYODE Palakiyem, profession de diplomate, demeurant et domicilié à Tokoin-Hédzranawoé (Lomé), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire des Soeurs de la Miséricorde de Lassa-Haut, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 94 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par le lot n° 109 A, au sud par une rue non dénommée de 25 m, à l'est par le lot n° 110 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Soeurs de la Miséricorde de Lassa-Haut et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21269 déposée le 26-06-2000 Mme AHOBLE Abravi Eliké épouse KUATEWO, profession de comptable, demeurant et domiciliée à Lomé-Aflao, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 60 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Adidogomé-Wonyomé et borné au nord par le lot n° 653 bis, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par le lot n° 652.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21270 déposée le 26-06-2000 Mme AHOBLE Abravi Eliké épouse KUATEWO, profession de comptable, demeurant et domiciliée à Lomé-Aflao, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 77 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Adidogomé-Wonyomé et borné au nord par le lot n° 529 bis, au sud par le lot n° 653 bis, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par le lot n° 530 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21271 déposée le 26-06-2000 Mme MINTOUMBA Yendouban, profession de pharmacienne, demeurant et domiciliée à Dapaong, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle, d'une contenance totale de 3 a 72 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Cellule n° 1 et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud et à l'ouest par un lot non identifié et à l'est par un lot non identifié.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21272 déposée le 26-06-2000 Mme MINTOUMBA Yendouban, profession de pharmacienne, demeurant et domiciliée à Dapaong, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 01 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Nadégré et borné au nord par la propriété Koki LAMBONI, au sud par la propriété DABOLE, à l'est par la propriété KANKPE et à l'ouest par la propriété DOUTI Laré.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21273 déposée le 26-06-2000 Mme MINTOUMBA Yendouban, profession de pharmacienne, demeurant et domiciliée à Dapaong, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 63 a 17 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Nassable et borné au nord par la route nationale n° 1, au sud par la propriété BOLIDJA Djabangue, à l'est par la propriété BOLIDJA Djabangue et à l'ouest par une rivière.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21274 déposée le 26-06-2000 M. ACAKPO Addra Ayaovi, profession de transitaire, demeurant et domicilié à Lomé-Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 15 ca situé à Lomé-Baguida, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par la route nationale n° 1, au sud par la route nationale n° 1, à l'est par la route nationale n° 1 et à l'ouest par la route nationale n° 1.

cultation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 14 ca 27 situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par la propriété SONKOLI, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété des héritiers VANLARE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21275 déposée le 26-06-2000 M. ACAKPO Addra Ayaovi, profession de transitaire, demeurant et domicilié à Lomé-Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 45 ca 83 situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida-Avépozo et borné au nord par la route Lomé-Aného, au sud par la propriété ATTOH Messan Koffi Lucien, à l'est et à l'ouest par la propriété des tribus VANLARE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21276 déposée le 26-06-2000 M. ATTIOGBE Agnigbamadjokpata Kodjo, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 35 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Logopé et borné au nord, au sud, à l'est par des rues non dénommées de 12 m ; 20 m ; 14 m et à l'ouest par le lot n° 323.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21277 déposée le 27-06-2000 M. ALFA Mensah Kwadjo Padanam, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé-Agbanlépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02 a 99 ca situé à Lomé-Totsi, connu

sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par le lot n° 163, à l'est par le lot n° 164 bis et à l'ouest par le lot n° 162.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21278 déposée le 27-06-2000 M. EDOH Kokou, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé-Bè Souza Nétimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme BOGUE Abila Christine, ménagère demeurant en France, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 99 ca situé à Aného, connu sous le nom de Dagué et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la propriété DOVI-ESSOSSEGBO et au sud par la route nationale n° 2 Lomé-Aného.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme BOGUE Abila C. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21279 déposée le 27-06-2000 M. ADAMOU Sourakatou, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03 a 67 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Totsi et borné au nord par le lot n° 1073, au sud par le lot n° 1065, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1072.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21280 déposée le 28-06-2000 M. Aziayé Komlan G. AMEVOR, profession de pharmacologue-chercheur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 25 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom d'Apédokoé et borné au nord et au sud par la propriété ESSE Davon, à l'est par la propriété ESSE Eglé et à l'ouest par les propriétés DOMATOE ; MADRAH Dosseh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21281 déposée le 30-06-2000 M. BINGUITCHA - FARE Gbandi, profession de technicien génie civil, demeurant et domicilié à Lomé-Adidogomé Wonyomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03 a 00 ca. situé à Sokodé, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la collectivité Pangalam, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par la propriété NASSOMA et à l'ouest par la propriété K. SABI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21282 déposée le 30-06-2000 M. KONLAMBIGUE Pikabé, profession de plongeur sous-marin, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 47 ca. situé à Agbodrafo, connu sous le nom de Nimanya et borné au nord par la voie ferrée Lomé-Aného, au sud par la propriété AGBETOHO Ayivon, à l'est et à l'ouest par la propriété ASSIAKOLEY Kpoti T. Agbessi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21283 déposée le 30-06-2000 M. KONLAMBIGUE Pikabé, profession de plongeur sous-marin, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02 ha 34 a 32 ca. situé à Lowoè, connu sous le nom de Sukatsi-Kofé et borné au nord par la propriété SEBABA Akuvi, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité SUKATSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21284 déposée le 30-06-2000 M. LAWSON Dosseh Maghou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Ablogamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 71 ca. situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par la propriété IBRAHIM Nassirou, au sud par une rue de 12 m, à l'est par une rue non dénommée de 10 m et à l'ouest par un lot non identifié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21285 déposée le 30-06-2000 M. LAWSON Dosseh Maghou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Ablogamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 99 ca. situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par les lots n° 1211 ; 1222, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par un lot n° 1212.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21286 déposée le 30-06-2000 M. ATABUH Kossi Dzinyefa, profession d'officier de police, demeurant et domicilié à Lomé-Agoènyivé Fjové, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 81 ca. situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoènyivé-Kové et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AKPLOTA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière
P. O. Mme Afiwa d'ALMEIDA

RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS**N° 78/MISD-SG-DAPSC-DSC du 25-1-1999***Dénomination* : "Club Culturel le Réveil (C.C.R.)"*Siège* : Lomé - Togo*Buts* : - Promouvoir toute activité à but culturel (exposé, groupe de travail, aides) ;

- Instaurer un dialogue franc entre le corps professoral et les élèves ;

- Mettre sur pied une bibliothèque susceptible d'aider les élèves au cours de leur scolarité ;

- Organiser les activités culturelles et favoriser les échanges culturels entre Collèges et Lycées et inter-élèves ;

- Organiser des soutiens scolaires aux élèves nécessiteux.

Lomé, le 25 janvier 1999

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Général Séyi MEMENE**N° 642/MISD-SG-DAPSC-DSC du 19/05/2000***Dénomination* : "ASSOCIATION POUR LES ENFANTS DEMUNIS EN MILIEU SCOLAIRE"
(A. E. D. M. S.)*Siège* : Lomé - Togo*Buts* : Regrouper les enfants orphelins ou abandonnés en milieu scolaire comme mère ;

- Procurer une scolarisation soutenue à ces enfants ;

- Subvenir à leurs besoins physiques, matériels et moreaux.

Lomé, le 19 Mai 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 663/MISD-SG-DAPSC-DSC du 25/05/2000***Dénomination* : "CLUB DES AMIS DE FRANZ STOCK"
(C. A. F. S.)*Siège* : Sotouboua (P/Sotouboua) - Togo*Buts* : Porter assistance aux prisonniers nécessiteux, aux malades indigents des Hôpitaux et Centres de santé, sur les plans social, sanitaire et spirituel.

Lomé, le 25 Mai 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 734/MISD-SG-DAPSC-DSC du 31/06/2000***Dénomination* : "ASSOCIATION POUR LA REFORME ISLAMIQUE ET SOCIALE"
(A. R. I. S.)*Siège* : Lomé - Togo*Buts* : Faire connaître la foi de Dieu en tout Musulman ;

- Promouvoir l'union, la fraternité et la coopération entre Musulmans ;

- Défendre l'Islam ;

- Aider les Musulmans à approfondir leur connaissance en matière islamique mais aussi dans d'autres domaines de la connaissance par des méthodes de formation et d'information appropriées ;

- Construire des Mosquées dans les villes et villages qui en auront besoin ;

Lomé, le 31 Mai 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 735/MISD-SG-DAPSC-DSC du 31/05/2000***Dénomination* : "JARDIN DU VILLAGE"
(J. V.)*Siège* : Sokodé (P/Tchaoudjo - Togo)*Buts* : Aider à l'épanouissement de la femme dans sa société ;

- Permettre aux femmes de surmonter la pauvreté ;

- Assurer aux femmes rurales une formation leur permettant d'identifier leurs besoins et proposer des solutions ;

- Former des groupements à la gestion économique et financière ;

- Améliorer le cadre et les conditions de vie des femmes en les aidant à mettre en place des infrastructures adéquates ;

- Aider les femmes à conserver ou à gérer le patrimoine naturel.

Lomé, le 31 Mai 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 742/MISD-SG-DAPSC-DSC du 02/06/2000***Dénomination* : "ACTION DEVELOPPEMENT RURAL - TOGO"
(A. D. R. - TOGO)*Siège* : Lomé - Togo*Buts* : Favoriser une large éducation de la jeunesse rurale ;

- Aider les écoles d'initiatives locales (E. I. L.) à se doter de bâtiments scolaires viables ;

- Equiper ces écoles du matériel didactique ;
- Recruter et entretenir le personnel enseignant ;
- Désenclaver certains milieux ruraux par la construction de ponts et ponceaux.

Lomé, le 2 Juin 2000
 Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
 et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 779/MISD-SG-DAPSC-DSC du 7/06/2000

Dénomination : "ASSOCIATION POUR L'EMANCIPATION CIVIQUE ET POLITIQUE DES POPULATIONS"
 (A. E. C. P. P.)

Siège : Lomé - Togo

- Buts* : Assurer la formation civique des populations ;
- Aider et amener les populations à participer de façon éclairée et libre à la vie politique du pays ;
 - Appuyer de façon appropriée toute structure, initiative ou action de formation civique ou politique ;
 - Initier et réaliser des actions ou supports de formation civique et politique ;

Lomé, le 7 Juin 2000
 Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
 et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N°782/MISD-SG-DAPSC-DSC du 13/06/2000

Dénomination : "HOPITAL D'ENFANTS YENDOUBE"

Siège : Dapaong (P/Tone) - Togo

- Buts* : Participer à la contribution de l'Eglise, à l'effort de l'Etat togolais dans le domaine de la santé ;
- Soutenir et encourager toutes les activités sanitaires ou sociales dans le respect du projet éthique de la congrégation des Sœurs Augustines-Hospitalières ;
 - Assurer la gestion de l'Hôpital d'Enfants "YENBOUBE" et tous les établissements et P. M. I. qui pourraient lui être confiés.

Lomé, le 13 Juin 2000
 Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
 et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 832/MISD-SG-DAPSC-DSC du 27/06/2000

Dénomination : "ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME"
 (AS. PRO. FEM.)

Siège : Lomé - Togo

- Buts* : Promouvoir la santé et l'alimentation saine de la femme ;
- Susciter et encourager les petits prêts tournants à caractère solidaire ;
 - Aider à l'alphabétisation, à la formation et à l'épanouissement de la femme et de la jeune fille ;
 - Organiser et soutenir les femmes et les jeunes filles autour des activités génératrices de revenus.

Lomé, le 27 Juin 2000
 Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
 et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 836/MISD-SG-DAPSC-DSC du 28/06/2000

Dénomination : "MOUVEMENT DES JEUNES POUR LA TRANSPARENCE"
 (MO. JE. T.)

Siège : Tsevié (P/Zio) - Togo

- Buts* : Soutenir et promouvoir toute organisation et tout mouvement se proposant d'assurer le bien-être physique, moral et intellectuel de ses membres.

Lomé, le 28 Juin 2000
 Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
 et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 837/MISD-SG-DAPSC-DSC du 28/06/2000

Dénomination : "JEUNESSE POUR LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE"
 (JE. DE. C.)

Siège : Tsevié (P/ Zio - Togo

- Buts* : Soutenir et promouvoir toute organisation ou tout mouvement se proposant d'assurer le développement de la préfecture en cherchant le bien être physique, moral et intellectuel de ses composantes sans distinction de religion, d'ethnie ou d'appartenance politique.

Lomé, le 28 Juin 2000
 Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
 et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 833/MISD-SG-DAPSC-DSC du 27/06/2000

Denomination : " ASSOCIATION POUR LA GESTION INTE-GREE ET DURABLE POUR L'ENVIRONNEMENT "

(AGIDE)

Siège : Tsévié (P/ Zio) - Togo

Buts : Promouvoir un développement intégré en s'appuyant sur les initiatives privées ;

- Combattre et prévenir la déscolarisation des jeunes élèves diplômés par la promotion des activités génératrices de revenus ;
- promouvoir la gestion durable et rationnelle de l'environnement dans les milieux ruraux et urbains.

Lomé, le 27 Juin 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 881/MISD-SG-DAPSC-DSC du 4/07/2000

Denomination : " EGLISE DE JESUS CHRIST DES SAINTS DES DERNIERS JOURS DU TOGO "

Siège : Lomé - Togo

Buts : Perfectionner les membres de l'Eglise ;

- Proclamer l'Evangile de Jésus-Christ ;
- Racheter les morts ;
- Fortifier les familles.

Lomé, le 4 Juillet 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 882/MISD-SG-DAPSC-DSC du 4/07/2000

Denomination : " ASSOCIATION TOGOLAISE POUR L'ALPHABETISATION ET LE DEVELOPPEMENT " (AS. TÔ. AL. DE.)

Siège : Kpémé (P/Lacs) - Togo

Buts : Alphabétiser fonctionnellement les adultes ;

- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des individus, des familles ;
- Participer à mieux faire respecter le droit fondamental de toutes les femmes, de tous les hommes et de tous les jeunes.

Lomé, le 4 Juillet 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N°0922/MISD-SG-DAPSC-DSC du 14/07/2000

Denomination : " SOS SOLIDARITE "

Siège : Anèho (P/Lacs) - Togo

Buts : Promouvoir le développement de la préfecture des Lacs ;

- Mettre en place avec le concours de chacun de ses membres, des structures de développement économique, social et culturel en faveur de la communauté préfectorale ;
- Elaborer des plans annuels ou quinquennaux de développement dans les domaines de la santé et de l'Education notamment l'approvisionnement des centres médico-sociaux et établissements scolaires en produits pharmaceutiques et petits matériels médicaux et manuels scolaires.

Lomé, le 14 Juillet 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de titre foncier n° 14 709 de la République togolaise Vol LXXIV, F° 159 appartenant à M. El Hadj Salé DAN MEROGO, commerçant, demeurant et domicilié à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie de titre foncier n° 4 859 R T, Vol XXV, F° 135 appartenant à M. GBENYEDJI Ayawou Kponvi entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de titre foncier n° 17 763 de la République togolaise, Vol XXX, F° 12 appartenant à Mme APALOO Adjoa Eyiram Lucia revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de titre foncier n° 96 du cercle de Lomé, Vol 1, F° 96 appartenant à M. AHLIN SODJI, directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de titre foncier n° 18 153 RT, Vol XC II, F° 3 appartenant à M. Tété GOUN Clasi DAKITSE-BENISSAN, agent de Banque à la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de titre foncier n° 12 914 RT, Vol LXV, F° 168 appartenant à Mlle Afiwa AGBOKOU, revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de titre foncier n° 19 778 de la République togolaise, Vol C, F° 36 appartenant à M. AKAKPO ADDRA Vignon, commerçant, demeurant et domicilié à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de titre foncier n° 12 354 RT, Vol LX III, F° 10 appartenant à la Société Togolaise de Commerce et d'Investissement (STOCI), à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de titre foncier n° 14 341 de la République togolaise, Vol L XX II, F° 190 appartenant à Kwassi SAVI de TOVE, président directeur général de la CFAO Togo, demeurant et domicilié à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 282 du territoire togolais, Vol II, F° 82, appartenant aux héritiers Robert DOE, au nombre de 15 personnes.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 10674, vol LIV, F° 132 appartenant à M. SALLAH Foly Léonard Kouévi, gérant à la retraite demeurant à Lomé quartier - Kodjoviakopé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 13627 R.T., vol LXIX, F° 80 appartenant à M. BASSARI Ebia, fonctionnaire à l'Institut National de la Recherche Scientifique en retraite, demeurant et domicilié à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 3848 de la République togolaise Vol XX, F° 122 appartenant à feu FUMEY Herman, employé du Commerce à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier numéro 13. 664 de la République Togolaise, volume LXIX, folio 117, appartenant à Monsieur KASSALOWOE Kabana, commerçant demeurant à Niamtougou de Passage à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du Certificat d'Inscription Hypothécaire relatif au Titre foncier N° 18380 inséré au livre foncier de la République Togolaise, volume XCIII, F° 32 appartenant à Madame Julie Ayawovi ALABY, revendeuse, demeurant à Lomé quartier Bè.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier numéro 20. 082 de la République Togolaise, volume CI, F° 142, du 20 Mai 1994, appartenant à Monsieur SIMPARA Ibrahima, commerçant demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier numéro 22. 254 de la République Togolaise, volume 112, Folio 116, appartenant à Monsieur LAWSON-BODY Amen, médecin biologiste demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 12. 745 de la République Togolaise, volume LXIV Folio 200, appartenant à Monsieur EL Hadj DAN-MEROGO Salé, commerçant demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 2511 du Territoire togolais, Vol. XIII, F° 184 appartenant à Mme Béatrice Tchotchovi HOFFER, revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du certificat d'inscription d'hypothèque de 4.600.000 F cfa, prise, au profit de la Société Nationale d'Investissement et Fonds Annexes (SNI & FA), à Lomé, sur le titre foncier n° 17.779 R.T. Vol. LXXXX F° 28.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 13141 de la République togolaise, volume LXVI, Folio 174 appartenant à Monsieur Carlos Comlan de MEDEIROS, demeurant à Lomé, 20 rue des Cocotiers.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 1507 du territoire du Togo, Vol VII, Folio 177 appartenant à Mme Akoko Akpédzé Atikossi, commerçante à Lomé Nyékonakpoè.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 9785 RT, vol L, F° 46 appartenant à feu Akobavi Dora DECKON et Covi Madzé Kokou DECKON, situé à Gbégnédji.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 14113 RT, Vol LXXI, Folio 162 appartenant à Mme HILLAH Dédé, Secrétaire de direction demeurant à Lomé, 35 Rue des Cocotiers.

Pour première insertion